

(Avantages financiers)

Grâce aux différents avantages financiers mis en place par l'état, il devient plus facile d'accéder aux nouvelles technologies. En effet, vous bénéficiez aujourd'hui d'un crédit d'impôt de 50% des dépenses TTC payées entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2009, que vous soyez imposables ou pas, si vous faites installer du matériel solaire.

Attention, dans un logement de moins de 2 ans, la TVA est de 19,6% alors que dans un logement de plus de 2 ans, elle est de 5,5%.

L'entreprise réalisant les travaux vous délivre une facture sur laquelle figurent tous les éléments relatifs à l'installation et indispensables pour bénéficier du crédit d'impôt.

Par exemple, je souhaite installer un chauffe-eau solaire.

Coût : 6000 euros TTC dont 4500 euros pour le matériel solaire et 1500 euros pour la main d'œuvre et les petites fournitures.

(Le crédit d'impôt ne prend en compte que le coût de l'équipement.)

Montant du crédit d'impôt : $4500 \text{ euros} \times 50\% = 2250 \text{ euros}$

Coût net de l'opération : $6000 - 2250 = 3750 \text{ euros}$.

Alors, n'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements concernant les installations solaires thermiques ou photovoltaïques.